

09/11

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2024****Présents :**

Cloé ARTAUT, Cyril BENOIT, Bazile BEURLET, Geoffroy BROCARD, Céline BUON, Jean-Nicolas CLÉMENT (départ à 9h31, procuration à Julie SAADA), Raphaël CHARPENTIER, Anissa CHEHBIB, Florence DANTON, Alexis GOIN, Julie SAADA.

Absents ou excusés :

Mario DEL PERO (procuration à Cyril BENOIT), Axelle DEQUATRE, Lisa FITOUSSI (procuration à Julie SAADA), Emiliano GROSSMAN (procuration à Cyril BENOIT), Arthur LANIER, Cécile LAVIER (procuration à Geoffroy BROCARD), Théodore TALLENT (procuration à Cloé ARTAUT).

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice des admissions
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Mark MALONEY	Directeur exécutif de PSIA
Luis VASSY	Directeur de l'IEP de Paris
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Point d'information relatif à la création d'un master en Technology and Global Affairs à PSIA	8
II. Projet de réexamen du Règlement de la vie étudiante renvoyé par le Conseil de l'Institut du 10 septembre 2024 (vote)	10
III. Validation des conventions annuelles 2024-2025 des associations permanentes (vote)	13
IV. Reconnaissance des associations étudiantes (vote)	14
V. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 30 septembre 2024 (vote)	14
VI. Validation des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2024-2025 (vote)	14
VII. Point d'étape relatif au plan de rentrée	15
VIII. Bilan de la campagne d'admission 2024	16
IX. Échange d'informations sur des questions diverses	22

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2024

La séance est ouverte à 8 heures 37 par Cloé ARTAUT en présentiel et distanciel.

Cloé ARTAUT

Bonjour à toutes et tous. Je vous retrouve aujourd'hui avec plaisir et aussi un peu d'émotion, puisqu'il s'agit du dernier Conseil de la mandature pour beaucoup d'entre nous, y compris pour moi. Je dirai plutôt un mot à la fin. Comme vous commencez à le savoir, le timing est serré. Mais, je tiens d'ores et déjà à tous et toutes vous remercier pour le travail et le grand sens de la responsabilité dont vous avez fait preuve pendant ces deux ans. Comme je sais qu'il va partir un peu en avance, je remercie aussi tout particulièrement Raphaël CHARPENTIER qui est en ligne à l'étranger, et qui s'est levé très très tôt pour se connecter à ce Zoom. Raphaël, il s'agit d'un grand honneur de coprésider ce Conseil avec toi. Merci pour la relation de confiance, de respect et d'amitié que nous avons réussi à construire. Merci beaucoup. Tu as été un allié précieux. Ce fut vraiment un plaisir de siéger avec toi ici.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup, Cloé. Effectivement, je suis d'un voyage prévu de longue date aux États-Unis. Il est donc 2 h 40, mais le plaisir de vous retrouver néanmoins, et surtout pour ce dernier Conseil, était important. Je dirais vraiment juste un mot, parce qu'il est important de laisser la parole d'abord et avant tout à Luis VASSY, pour vous remercier toutes et tous pour votre présence. 14 sur 18 d'entre nous seront renouvelés. Beaucoup d'entre vous ne sont pas forcément candidats pour votre succession. Donc, ce Conseil va vraiment changer de visage. Ça a été un plaisir de travailler, un honneur de le faire, surtout dans des circonstances qui n'ont pas toujours été faciles. Et, bien entendu, je vais avoir un mot tout particulier, à mon tour, pour Cloé. Ça va être un moment d'indécence l'un envers l'autre et en public. Ça a été un plaisir de partager tous ces moments, et le travail a toujours été extrêmement fluide, intéressant, intelligent. Et, Cloé, je voulais t'en remercier infiniment. Je voulais également saluer évidemment Luis VASSY, notre directeur qui est présent aujourd'hui. Je comprends qu'il est là malgré les événements mouvementés de ce début de journée à Sciences Po. Et, c'est important pour nous qu'il soit là. Et, c'est d'autant plus important qu'il a lui-même proposé de venir, et que cette marque de considération est importante pour notre Conseil. Et, nous y sommes extrêmement sensibles.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Effectivement, cette mandature touche à sa fin, mais comme chaque fin elle appelle un renouveau. Et, cette fois-ci, ce renouveau est double ; d'une part parce que nous aurons de nouveaux élus dans ce Conseil dès le mois prochain ; et d'autre part parce que nous accueillons un nouveau directeur. Monsieur VASSY, je vous laisse quelques minutes pour vous présenter. Et, il y aura un échange de questions-réponses

Luis VASSY

Merci beaucoup. D'abord, je m'excuse auprès de ceux qui vont subir des redites, mais comme je me présente trois fois par jour depuis huit jours, c'est ma 25^e présentation. Je veux simplement dire que je suis extrêmement honoré du choix qu'ont fait les deux conseils de m'élire comme directeur de Sciences Po. Je viens dans un état d'esprit extrêmement positif. Vous pouvez compter sur ce qui a toujours été ma marque, c'est-à-dire une très profonde loyauté à l'égard des institutions que j'ai servies. Et, j'ai conscience que cette Institution, avec ses 150 ans d'histoire, et ce qu'elle représente pour les étudiants, pour les enseignants, pour les chercheurs, pour les salariés bien sûr, et franchement pour le pays, et même au-delà, sont quelque chose de très particulier et de très précieux. Je viens avec cette idée que c'est un endroit important pour ceux qui s'y forment, pour ceux qui font de la recherche. C'est important parce qu'on voit à l'extérieur de nos murs des fractures très réelles de la société, de la conflictualité internationale. Et, s'il y a bien un lieu qui doit être capable de surmonter ces enjeux, de répondre, de trouver des solutions, de les analyser, c'est sans doute Sciences Po. Et, c'est dans cet esprit que je vais m'inscrire, et que j'ai réalisé mes premiers pas. De mon côté, je serai toujours extrêmement attentif à une ouverture permanente au dialogue. J'ai cette conviction qu'il vaut mieux traiter les problèmes tout de suite, avant qu'ils ne s'enkystent et ne deviennent importants. Donc, vous trouverez toujours ma porte

ouverte. J'ai commencé à recevoir les syndicats étudiants la semaine dernière. Je verrai les syndicats de salariés d'ici la fin de la semaine. J'entends aussi être très présent dans la discussion dans ces conseils. Je sais que celui-ci qui concerne la vie étudiante est particulièrement important pour la vie de Sciences Po. Et, vous me verrez également sur le terrain dès cette semaine. Je commence une tournée des campus en région. J'ai commencé hier également une tournée des laboratoires avec le CEVIPOF. Je dois dire que j'ai aussi vu quelque chose qu'on ne voit pas hélas dans la presse, c'est-à-dire une atmosphère extrêmement studieuse, concentrée, responsable, ce qui me semble aussi représenter ce qu'il se passe à Sciences Po. Et, même, je peux pouvoir dire après une semaine, ce qui représente 99 % de ce qu'il se passe dans cet établissement.

Pour autant, je vais le dire aussi parce que c'est une journée particulière. En effet, comme le notait Raphaël, avec un blocage rue Saint-Guillaume. Je crois que ma nature me porte toujours à prendre mes responsabilités, à être dans l'écoute, dans le dialogue, dans l'échange. Et, en même temps, je pense que c'est une valeur qui doit tous nous guider. Donc, on a commencé à avoir des échanges avec beaucoup d'entre vous. Je sais que vous êtes attaché collectivement ; je crois qu'il y a pas mal de consensus sur un certain nombre de questions importantes, qui portent sur la diversité sociale et donc à la politique de bourse ; le fait de ne pas augmenter les frais de scolarité, au fait de maintenir les conditions salariales dont bénéficient les salariés, au fait de pouvoir financer la recherche. Il y a la question du financement de la quatrième année pour les doctorants. Tout ça, je le prends en compte. Mais, je veux aussi dire ce que j'ai dit en CI. Tout ceci nécessite des ressources. Dès lors que nous gelons les barèmes des droits de scolarité, j'y suis extrêmement attaché ; j'ai pris un engagement. Donc, je le tiendrai. On va construire le budget 2025 dans cet état d'esprit. Dès lors que nous savons que les subventions publiques ne vont pas augmenter dans les années qui viennent, il faut trouver des ressources extérieures. Je m'y attacherai personnellement. Je ferai aussi avec les équipes qui sont dédiées à cela. Je veux aussi dire que les mécènes, les appuis extérieurs, les partenaires. Ils n'auront envie avoir de partenariats qu'avec une institution qui va bien. Il faut que nous projetions cette image qui, par ailleurs, comme je l'ai dit correspond à 99 % de la réalité de ce qu'il se passe à Sciences Po. Donc, c'est vraiment un consensus qui doit se développer en interne. C'est celui de la manière dont on gère la question de la liberté d'expression, de latitude qu'on a quand on est militant. On peut tout à fait être militant à Sciences Po, et bénéficier d'une pleine liberté d'expression. Simplement, ce n'est pas une liberté de bloquer l'Institution ni de porter préjudice à la liberté des autres. C'est un principe assez simple qui, dans un établissement dans lequel on apprend aussi la démocratie, devrait relever de l'ordre de l'évidence. Donc, je serai toujours vraiment extrêmement ouvert au dialogue, y compris d'ailleurs pour discuter de ces principes, et essayer de comprendre les raisons pour lesquelles ils ne semblent pas évidents, alors que d'une certaine manière ils devraient l'être. Donc, je serai toujours disponible pour ce dialogue. Mais, j'ai aussi besoin qu'émerge un consensus dans cette Institution autour de ce qu'est la civilité démocratique, les normes qu'on doit s'appliquer à nous-mêmes, c'est-à-dire que la société va déjà suffisamment mal pour qu'on n'importe pas ces errements à l'intérieur de Sciences Po. Donc, si j'ai un plaidoyer à faire, mais qui encore une fois ne relèvera pas que de mon action ou de celle de la direction qui m'accompagne dans cette volonté de créer une atmosphère apaisée et positive pour les étudiants. Il faut vraiment que ceci vienne de l'intérieur. Et, au fond, soit une conviction que chacun partage. Donc, ce sera mon guide dans les mois, dans les années qui viennent, mais aussi dans les jours et dans les heures qui viennent. Au fond, c'est des principes assez robustes, je pense, sur lesquels on doit pouvoir établir un consensus. Désolé d'entamer avec cet appel à la responsabilité. Mais, comme l'on est dans une semaine très particulière, comme j'ai eu l'occasion de l'écrire avant-hier, je tenais tout de même à le faire. Merci, en tout cas, de m'accueillir.

Cloé ARTAUT

Merci à vous. On vous souhaite évidemment la bienvenue au sein de notre école. Est-ce qu'il y a des questions pour monsieur le directeur ?

Anissa CHEHBIB

Bonjour, Monsieur VASSY. J'ai une question au nom de l'Union étudiante. On aimerait vous interpellé, concernant la question du cyberharcèlement, donc le harcèlement électronique, et notamment sur les réseaux sociaux. Depuis plusieurs mois maintenant, les mobilisations étudiantes, vous le savez, sont fortes. Et, on a de nombreux événements qui sont organisés, notamment en soutien à la Palestine. Et, donc beaucoup d'étudiants qui militent beaucoup plus que d'habitude. Mais, c'est un climat de mobilisation qui est particulier parce qu'il se fait avec beaucoup de méfiance de part et d'autre.

Et, elle est notamment due aux étudiants qui filment les manifestants pour les envoyer aux médias ; les médias qui sont plus que problématiques. Et, qui attendent toujours le moindre prétexte pour attaquer Sciences Po, par ailleurs. Donc, je pense notamment à l'UNI qui n'hésite pas à jeter en pâture ces étudiants. On les voit presque toujours dans les rassemblements en train de filmer ce qu'il se passe. Et, bizarrement, quelque temps plus tard, des images apparaissent sur les réseaux sociaux, puis à la télévision. Je pense que vous l'imaginez bien toutes et tous. Mais, le cyberharcèlement est l'une des formes de harcèlement la plus violente et virulente. Il prend très vite beaucoup d'ampleur, puisque l'anonymisation des internautes les encourage à faire preuve de beaucoup moins de retenues. Donc, on a de gros comptes réactionnaires qui partagent avec l'ensemble de leurs followers des propos sur nos étudiants qui sont souvent identifiables, et j'en passe. Malheureusement, je pense que Sciences Po n'est pas complètement à la hauteur des attentes à ce sujet. On n'a presque aucune sensibilisation qui est faite à cet égard, alors que pour les autres types de harcèlement c'est le cas. Et, je comprends que c'est une forme de harcèlement qui est plus récente. Peut-être un peu plus délicate, mais j'ose espérer que vous en saisissez l'ampleur de ce problème dans cette société, et dans un quotidien qui est de plus en plus marqué par ces espaces numériques. D'où ma question : comptez-vous mettre en place des dispositifs plus approfondis pour pallier ce problème ? Le cas échéant, quels sont-ils ? Merci.

Luis VASSY

Merci beaucoup. C'est une question effectivement très importante. D'ailleurs, si vous avez lu mon projet, vous verrez que je la mentionne dans le premier tiers du papier. Je n'ai pas de solution tout à fait définitive. Donc, je ne fais qu'ouvrir des pistes. D'ailleurs, j'ai subi quelques objections sur ce point en particulier, après la publication du papier. Mais, je note bien que l'une des manières dont la conflictualité de la société s'importe à Sciences Po, c'est aussi cette espèce de surutilisation des réseaux sociaux. Donc, j'ouvre deux ou trois pistes qui sont peut-être la création de safe-space numérique, d'endroits où l'on puisse débattre sans cette pression permanente de la captation de tweets ou de vidéos qui finiront sur Twitter. Je pense qu'on est tous attentifs à ça. Et, honnêtement, ça ne concerne pas que les mobilisations auxquelles vous participez. On a vu aussi des gens victimes d'un mot dit de travers un jour, et qui prend de l'ampleur sur les réseaux sociaux. Donc, c'est quelque chose à quoi, je pense, il faut que chacun participe. C'est le fait de faire baisser la tension autour de cela.

Je veux aussi dire – vous aurez vu dans mon premier message que je parle peut-être de manière un peu naïve, mais j'y crois tout à fait de ce besoin de m'assurer, ce dont je ne suis pas absolument pas certain que tout le monde soit heureux à Sciences Po, que c'est un endroit où l'on peut mener ses études, dans un cadre bienveillant, positif, qui à la fin permet à tout le monde de vivre ces années, qui doivent être des années de bonheur dans les études, de manière positive. Et, c'est vrai, de ce que vous dites, de ce que je vois, je ne ressens pas ça absolument partout. Je sens plus beaucoup de tensions, beaucoup de sentiments négatifs. Ils ne sont pas forcément majoritaires. Mais, ils existent là où, c'est vrai, que même s'il y avait énormément d'actions militantes et d'engagement, c'était moins le cas il y a 20 ans, je dois le dire ; en tout cas, à l'époque où j'étais ici. Et, c'était pour ce que j'ai comme témoignage de la génération qui est entre nous deux, les trentenaires, aussi un peu moins le cas quand même. Donc, il y a quelque chose de nouveau qui porte sans doute en partie sur les réseaux sociaux que doit être capable d'aborder collectivement.

Après, je veux aussi dire que la bienveillance est dans tous les sens. Il faut aussi que vous soyez conscient, si vous êtes un autre étudiant, un autre usager ou même un salarié de Sciences Po être confronté à des foules d'étudiants masqués qui crient en Péniche, ça peut être déconcertant. Ça peut même être effrayant tout simplement. Donc, il faut tenir compte des sentiments des autres. Je pense que c'est un chemin que tout le monde doit être capable de faire et de comprendre. C'est pour ça que j'en appelle à la formation d'un consensus sur l'apaisement au sein de cette Institution, parce que c'est vrai que je vois des scènes qui honnêtement peuvent être intimidantes, si l'on est un peu fragile, si l'on se sent remis en cause. Par exemple, si l'on est un étudiant juif, je pense que ça peut créer des situations difficiles. Il faut que chacun aussi prenne ses responsabilités à cet égard.

Et, sur la question plus générale du harcèlement, je crois qu'il faut, comme je l'ai dit dans d'autres occasions qu'on fasse de cet engagement de lutte contre l'ensemble des formes de harcèlement un socle de la vie en commun. C'est vrai pour le cyberharcèlement que vous mentionnez. C'est vrai pour le harcèlement sexuel. J'ai vu malheureusement que l'on avait de nouveaux épisodes médiatiques concernant aussi le syndicalisme étudiant aujourd'hui. Donc, aucune société humaine n'est absolument parfaite. Et, notre Institution doit en permanence, comme toutes les institutions, y compris les

institutions militantes ou les syndicats, s'assurer de se placer au plus haut standard de vigilance, de manière à ce que tout le monde puisse être heureux ici.

Anissa CHEHBIB

Merci pour votre réponse. Je me permets juste de vous répondre rapidement. Mais, je pense que c'est un problème qui va au-delà de l'ambiance générale, et des opinions de chacun sur tel ou tel sujet. Je pense notamment au fait que peu importe les mobilisations qui peuvent avoir lieu en Péniche. J'entends votre argument que ça peut heurter la sensibilité des uns et des autres. La solution ne sera jamais de les filmer pour les afficher. En section disciplinaire, on traite aussi beaucoup de dossiers où le principal enjeu c'est ce cyberharcèlement. On réfléchit à sanctionner des étudiants qui s'organisent pour prévenir ce cyberharcèlement, mais derrière il n'y a pas vraiment d'accompagnement de la part de l'Institution. Donc, c'est aussi une question de prendre ses responsabilités, faire face à ces contradictions. On peut les juger, mais sur quelle base les juge-t-on ? Je pense que ce n'est pas non plus la question de la pertinence de mettre sur le même piédestal les motivations des uns à manifester ou à se mobiliser pour un sujet, et celle des autres à prendre part à du cyberharcèlement, les filmer, les afficher sur les espaces numériques. Il y a quand même une différence. Merci.

Luis VASSY

Je suis totalement d'accord avec ça. La bonne nouvelle, c'est qu'on a un cadre commun qui est le règlement de la vie étudiante. Ce que vous mentionnez, les motivations, je ne peux pas en être juge. Et, je ne connais pas les motivations des uns et des autres. Je peux supputer. En revanche, je sais qu'on a un cadre commun qui est assez clair, très bienveillant globalement, qui organise plutôt la vie en commun qu'autre chose. Donc, ça nous donne quand même un guide, y compris pour regarder le côté que vous évoquez. Par ailleurs, il y a un cadre légal. Donc, le cyberharcèlement est aussi couvert par des dispositions légales. Donc, s'il y a des infractions, en tout cas, la seule chose que je peux vous dire, c'est que je serais toujours une très grande justesse avec les équipes dans l'analyse des sorties du cadre commun, qu'il soit légal ou lié au règlement de la vie étudiante en direction de tout le monde. Le cadre pour exister doit s'appliquer à tous. Et, un cadre qui ne s'applique pas n'est plus un cadre, et donc ne peut plus créer l'unité dont nous avons besoin. Je pense vraiment qu'une société telle que nous la constituons, sans cadre, ne pourra pas fonctionner. J'espère avoir répondu à votre question.

Anissa CHEHBIB

C'est juste que légalement c'est compliqué de démontrer qu'on sait que telle personne est à l'origine de tel cyberharcèlement. C'est pour ça que je parle du rôle de Sciences Po aussi. De manière générale, quand on voit une personne filmer, l'Institution peut mettre en place des incitations négatives qui décourageraient tout simplement ces étudiants.

Luis VASSY

Il n'y a aucun problème. On a eu à faire des rappels, y compris, très récemment sur ce point en particulier. Donc, sachez qu'il est pris en compte et qu'il fait partie de ce que l'on observe, et des sorties potentielles du cadre de vie commune. C'est pris en compte. Vous avez raison, c'est un phénomène nouveau et grandissant. Et, on peut avoir une discussion sur l'ensemble des sorties du cadre commun que j'observe depuis une semaine, elles ont été malheureusement un peu nombreuses. C'est une discussion à laquelle je suis tout à fait prêt à avoir les équipes de la vie étudiante.

Geoffroy BROCARD

Bonjour, Monsieur. Je suis très content que vous puissiez venir nous parler en tant qu'élus, surtout que c'est le dernier CVEF pour beaucoup d'entre nous. J'ai bien noté dans votre discours tout un vocabulaire de l'apaisement, de la douceur, etc. Et, j'en suis très content parce que je pense, sur le principe, c'est ce que personne ne souhaite dans ces lieux d'études d'avoir autre chose que de l'apaisement et une vie en commun apaisée. Je n'étais pas à Sciences Po il y a 20 ans. Je veux bien croire que Sciences Po était moins militante il y a 20 ans. Je pense aussi qu'on était dans un monde ou en tout cas que les modes d'action étaient différents. Je pense qu'on était aussi dans un monde moins angoissant ; peut-être qu'on avait affaire à une génération moins angoissée, qu'il se passait moins de choses qui donnaient envie de se mobiliser. D'ailleurs, la devise de Sciences Po reste : comprendre le monde pour agir sur son temps ou l'inverse. Je ne sais plus. Dans tous les cas, je pense aussi que l'état du monde a une influence sur ce que les étudiants ont envie de faire, et sur la manière dont ils ont envie de se mobiliser. Après, si l'on

regarde sur le temps un peu plus long, je pense qu'il faut se rappeler qu'en mai 68 Sciences Po était occupée pendant sept ou huit semaines. Donc, vous voyez, les choses ont des hauts et des bas, évoluent dans un sens puis dans l'autre. Mais, ce que vous n'avez pas dit, ce qui a également changé depuis 20 ans, c'est la gradation dans la répression puisqu'au cours de l'année universitaire dernière, on a eu la première intervention de police dans Sciences Po de son histoire. Et, aujourd'hui, je pense que vous savez à quoi je fais référence. On a atteint un nouveau stade dans la répression qui, personnellement, me choque beaucoup, nous choque beaucoup à l'Union étudiante. On n'est pas les seuls. Et, je pense que le Conseil de l'Institut vous en reparlera. Mais, on a des étudiants qui aujourd'hui pour une action, lors d'un forum carrière, sont interdits d'entrer dans Sciences Po, pour lesquels la section disciplinaire a été saisie. Donc, on est assez consterné devant des mesures qui sont assez inédites. Je pense qu'on n'a pas forcément le même point de vue sur ce qu'il s'est passé. Je comprends pourquoi ces décisions ont pu être prises bien que je ne les partage pas. Mais, en fait, que vous avez dû parler assez longuement avec Jean BASSÈRES en prenant vos fonctions. Je pense qu'il vous a raconté que quand il est arrivé et qu'il a envoyé la police, il n'a fait que mettre de l'huile sur le feu. En fait, si l'on veut créer un apaisement durable, je ne pense pas qu'un jeu du chat et de la souris, entre mobilisation et répression, puisse être une solution pour apaiser la situation. Donc, vous venez d'arriver. Vous pouvez encore donner un nouveau cap. Vous avez des marges de manœuvre. Et, ce que j'ai envie de vous demander : est-ce que vous pensez vraiment que ce type de mesures, et continuer cette montée en puissance dans la répression, quoi qu'il se passe en face, soit une solution pour parvenir à cet objectif de vie apaisée que vous prônez ?

Luis VASSY

Il y a malheureusement un trou logique dans votre comparaison avec le Sciences Po de mai 68. Je ne l'ai pas connu. Je suis née quand même pas mal d'années après. D'ailleurs, mon Sciences Po avait déjà changé, puisqu'on pouvait être un gamin du Val-de-Marne et venir y étudier. Et, le Sciences Po de mai 68 est un Sciences Po, pardonnez-moi l'expression, de fils à papa qui font des études dans le 7^e arrondissement. Ce n'est plus le Sciences Po d'aujourd'hui ni en volume ni dans sa sociologie. Donc, ça renvoie à mon premier point sur le Sciences Po de 68. Il n'a pas besoin de partenaires extérieurs, de relations. Il n'a pas besoin nécessairement de soigner son image. Il n'a pas besoin de se projeter dans le monde. C'est un autre Sciences Po. Évidemment, il n'y a pas les réseaux sociaux. La vie médiatique n'est pas la même. Le contexte est différent. Donc, la comparaison ne me semble pas nécessairement tenir.

Je ne méconnais absolument pas la crise dans laquelle est notre société et dans laquelle est le monde d'ailleurs. L'ensemble de mon projet, si vous prenez le temps de le lire, part de ce constat. Donc, je ne vais pas contester que la situation soit difficile. Je dirais même quelque chose. On a tous toujours l'impression de vivre dans le moment le plus difficile. Mais, je vous donne raison. En vrai, celui-ci est plus difficile que les autres. Et, c'est ce que j'écris tout à fait explicitement dans les pages 1 et 2 du projet. Je vous invite à le regarder. Je parle des grandes ruptures auxquelles nous sommes confrontés. Il y en a certaines que j'ai eu à observer de mon petit avant-poste au ministère des Affaires étrangères, notamment les ruptures de la conflictualité internationale. C'est vrai qu'en deux ans, si vous voulez, comme directeur de cabinet du ministre, j'ai eu à gérer la guerre en Ukraine, Prigogine marchant sur Moscou, la guerre civile à Khartoum et maintenant au Soudan qui a fait plusieurs centaines de milliers de morts. J'ai eu à gérer l'accompagnement humanitaire des tremblements de terre au Maroc et en Turquie. J'ai eu à gérer la situation de nos otages en Iran, y compris d'ailleurs une enseignante de cette Institution. Bien sûr que le monde est violent et difficile. Il va de soi qu'à partir du 7 octobre 2023, ces tensions ont encore augmenté. Et, on voit qu'elles continuent d'augmenter. À aucun moment, je n'ai dit... Je ne dirais pas qu'on est plus militant aujourd'hui. Je dirais qu'on est dans une situation différente. Mon projet évidemment ne porte pas sur la question du militantisme puisque c'est une institution académique dans laquelle nous sommes, mais plutôt sur la manière dont une institution académique peut être utile dans ce contexte. Je crois que la phrase que je dois écrire à un moment consiste à dire, en effet, qu'il faut comprendre les enjeux du temps présent, recaler un peu cette école sur le plan intellectuel, dont la matrice générale est celle de l'époque où j'étais étudiant et que je résumé par démocratie fonctionnelle et mondialisation heureuse. Je pense que 20 ans après, malheureusement, la situation est nettement différente, et qu'il faut en prendre acte, mais non pas pour s'en désespérer ou pour être guidé par la colère ou le désespoir, mais pour essayer de faire œuvre utile dans ce monde.

Donc, je n'ai pas aucun problème à ce qu'il y ait du militantisme à Sciences Po. Vous avez un engagement syndical, d'autres auront d'autres formes d'engagement. Le sujet n'est absolument pas là. Il y en a toujours eu et il y en aura toujours. Et, par définition, on recrute à Sciences Po des étudiants qui

sont plus conscients des questions d'inégalités sociales, d'injustice en France et à l'étranger. Tout ça ne pose aucune difficulté. En revanche, je ne pense pas que l'on puisse, si vous voulez, s'en prendre, comme ça a été le cas, à des partenaires extérieurs. J'ai eu certaines d'entre elles au téléphone, les victimes de cette action étaient extrêmement choquées. Je pense qu'il y a quand même un moment où, si vous voulez, la simple lecture du RVE doit poser comme une évidence que l'on est totalement en dehors des clous de ce qu'est le comportement normal dans une institution académique. Je ne dis pas juste vaguement au-delà. Il est vraiment totalement en dehors. Et, pour être très explicite, je n'y étais pas. C'est des comptes-rendus que j'ai eus. Il y a eu à nouveau l'apposition de mains rouges sur les kakémonos des entreprises. Je n'étais pas là, mais je sais que ça a été un débat très animé. Faire cela, c'est faire en conscience quelque chose sur quoi il y avait déjà eu une discussion pour ce que j'en sais dans cette Institution. La première fois, on pouvait faire semblant de ne pas comprendre la symbolique. La deuxième, ça me semble quand même vraiment difficile, vu la discussion qui avait déjà eu lieu dans cette Institution. On a tout à fait le droit d'être révolté par la situation des Palestiniens à Gaza. Ce n'est absolument pas le sujet. Le sujet, en revanche, c'est qu'on ne peut pas s'en prendre à des visiteurs extérieurs qui viennent, au fond, gentiment proposer des carrières aux étudiants de Sciences Po. Il y a quand même un moment où il y a un petit sujet de cohérence dans les modes d'action. Là, on porte quand même préjudice non seulement à des partenaires extérieurs, mais potentiellement à des étudiants qui peut-être eux ont une vision différente, et envie de travailler dans ces entreprises. Je pose juste ces principes. À mon avis, ils n'ont absolument rien de scandaleux. Mais, je suis tout à fait prêt à en discuter avec les représentants syndicaux, s'ils le souhaitent et même très rapidement. Mais, je ne pense pas qu'on puisse dire que c'est un sujet anodin, si vous voulez.

Geoffroy BROCARD

Mais, sans aller sur le fond, parce que la section disciplinaire exactement se prononcera, vous assumez d'être allé plus loin que tous vos prédécesseurs, et donc d'alimenter aussi une certaine tension, mais aussi une certaine gradation dans les modes de réponse aux mobilisations.

Luis VASSY

De manière générale, j'assume tout ce que je fais, si c'est ça la question.

Alexis GOIN

Alexis GOIN, représentant des enseignants vacataires. Monsieur le Directeur, peut-être simplement brièvement pour dire un mot des sujets de formation, on a évidemment lu avec attention votre projet. Peut-être, simplement, sur les questions de formation, on a lu votre projet avec intérêt. Est-ce qu'au terme de ces premières journées à Sciences Po vous avez déjà quelques axes ou quelques sujets que vous aimeriez particulièrement mettre en avant sur les réformes que vous entendriez conduire ?

Luis VASSY

D'abord, merci pour cette question qui me permet de préciser deux ou trois choses plutôt sur la méthode. Lors de la discussion devant les deux conseils, j'ai bien expliqué que le projet que j'ai soumis — on m'a demandé de faire un projet. Donc, j'ai fait un projet. Mais, ma nature étant ce qu'elle est, j'ai plutôt décidé d'en faire un très précis plutôt que de m'en tenir à des lignes un peu générales. Mais, pas du tout par esprit directif. Mais, par esprit d'honnêteté, c'est-à-dire que comme je viens de le faire avec votre collègue de l'Union étudiante, je n'avance pas masqué. Je veux expliquer le point par lequel j'entre sur un sujet et le poser évidemment pour ouvrir un débat commun. Ce n'est pas moi qui vais seul, depuis mon bureau, faire les maquettes pédagogiques des différentes écoles, filières, masters et bachelor. Simplement, j'ai ce petit bénéfice de venir nettement du monde extérieur, d'avoir vu un certain nombre d'enjeux auxquels, en effet, dès lors qu'on est dans une école qui est centrée, comme ça a été dit, sur la compréhension de la temporalité, on a intérêt à être capable de se caler. À partir de là, il y a des processus qui sont en cours sur la réforme du bachelor, en particulier. Et, il y a des écoles qui m'ont l'air de bien fonctionner globalement, pour offrir une offre pédagogique aux enjeux que je pointe. Donc, ce que je vais faire, c'est trouver des modes de gouvernance qui permettent d'aller explorer jusqu'où l'on peut aller sur ces différents sujets, évidemment sur le bachelor d'un côté. Il y a la question du type de spécialisation pour les campus en région. Il y a la question de l'École de la gouvernance et des politiques du climat. Donc, pour tout ça, on va construire des modalités qui permettent d'expertiser ce qu'on peut faire, la manière dont on intègre éventuellement les idées que j'ai soumise, la manière dont peut-être on doit les modifier, voire les abandonner s'il y en a certaines qui nous amènent totalement dans une

impasse. Mais, globalement, je dirais que ce je présente est mon point d'entrée, d'une certaine manière. À partir de là, j'aurais à cœur d'intégrer le point de vue de tout le monde pour que la stratégie qu'on se donne soit une stratégie partagée.

Cloé ARTAUT

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non. Dans ce cas, je vous propose que nous passions au prochain point à l'ordre du jour qui est le point d'information relatif à la création d'un master : Technology and global affairs à PSIA.

I. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA CRÉATION D'UN MASTER EN TECHNOLOGY AND GLOBAL AFFAIRS À PSIA

Mark MALONEY

Bonjour à tous. Je vais être assez rapide, mais évidemment je suis prêt à répondre à vos commentaires et questions. En septembre 2023, on a lancé un nouveau programme de double diplôme en Technology and global affairs avec l'IE University. En fait, la proposition est passée par ce Conseil et le Conseil de l'Institut en juillet 2023. Donc, vous êtes normalement au courant un petit peu de la maquette du contenu du programme de double diplôme. Malgré des efforts promotionnels, un nombre important de candidats et d'offres d'admissions émises, le taux d'offres et de missions s'est révélé insuffisant pour constituer une première cohorte viable. Donc, en conséquence, fin juin 2024, les deux écoles, PSIA et l'IE, ont décidé de reporter l'ouverture du programme en septembre 2025. Sur la base de cette expérience et des réflexions, en fait, on propose d'ajouter à notre offre une formation d'un master régulier en deux ans en Technology and global affairs. Et, pour éviter tout doute, le nouveau master en deux ans sera proposé en parallèle du double diplôme avec IE. Et, assurer une option solide et viable pour nos prospects qui pourront choisir de candidater pour le master régulier et/ou le double diplôme. En outre, la création de ce programme en deux ans nécessite un effort très marginal, en termes de contenus académiques. La maquette à PSIA, le master en deux ans, s'appuie fortement sur les cours déjà créés pour ce double diplôme ; la première année de ce double diplôme, je dois préciser. Au-delà, tout le reste de ce contenu, il faut qu'on crée pour le printemps 2027, est déjà existant. De son côté, IE va développer un master en un an. C'est leur norme les masters en un an, sur la base de la deuxième année en master double. Autrement dit, le nouveau programme de PSIA, ce sera la première moitié du double diplôme. Et, IE va faire quelque chose sur la deuxième moitié. Donc, il existe indépendamment, mais évidemment ils se rejoignent toujours comme un double diplôme. Donc, on est convaincu que la création d'un master régulier en deux ans, en parallèle du double diplôme avec IE, va contribuer à renforcer la position de Sciences Po en tant que leader dans le domaine de la formation aux enjeux technologies et socio à une échelle internationale. Et, va contribuer aux efforts par l'Institution dans l'Institut libre des transformations numériques. Je vais arrêter là, mais évidemment je suis prêt à répondre à des questions.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Florence DANTON

Bonjour à toutes et à tous. Et, merci pour cette présentation. J'ai une remarque et une question. La remarque qui ne surprendra pas parce que je crois qu'elle a déjà été faite lors du CI hier. Elle concerne le non-respect du process normal de vote d'un nouveau programme qui se fait après l'ouverture des admissions. Et, une mise en ligne a été faite par les admissions avant même que ce vote ait lieu, ce qui évidemment n'est pas conforme à ce qu'on souhaiterait. Je crois, encore une fois, que ça a été évoqué hier. On ne peut que le regretter. Et considérer le travail additif que ça donne au service des admissions dans ce contexte. On pense à la CFDT que ça crée un précédent assez préjudiciable. On ne souhaite pas — quel que soit l'intérêt du master concerné, en l'occurrence, il y en a un — que ce genre de non-respect de processus s'installe. D'où notre remarque. Et, la question : pourquoi ne pas avoir lancé ce master simple en même temps que le double diplôme à l'époque ? Très souvent, les doubles diplômes sont ancrés dans des masters simples ? Donc, la déconnexion calendaire du lancement des deux peut surprendre. Merci beaucoup.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non. Dans ce cas, vous pouvez répondre. Merci.

Mark MALONEY

Merci beaucoup, Florence. En fait, il y avait deux éléments qui expliquent le timing. Le premier, c'était la décision la plus tardive possible pour ne pas ouvrir le double diplôme. En fait, on attendait le dernier moment pour évidemment donner toutes les chances aux étudiants qui ont accepté l'offre d'ouvrir le programme. Et, en fait, c'était fin juin que cette décision a été prise, mais qui n'a pas le temps de faire une réflexion et de proposer en juillet le programme régulier. La deuxième chose, c'était l'absence imprévue d'une personnalité clé à IE qui a retardé le processus chez eux. En fait, on n'a pas eu leur décision sur l'idée d'ouvrir les deux programmes en parallèle, après le dernier conseil en septembre. Donc, oui, on accepte que ce ne fût pas l'idéal. Mais, ce n'était pas dans nos mains le timing. Évidemment, on ne veut pas créer un précédent. D'abord, il y a des exceptions qui expliquent pourquoi le timing est celui-là. Et, deuxième chose, c'est un programme qui existe déjà, dans le sens d'un double diplôme. Et, il y a très peu de différences entre ce qu'on propose et ce qui existe déjà. Donc, on espère aussi que ça explique un petit peu. Pourquoi est-ce qu'on n'a pas proposé le programme simple en même temps ? En fait, on voudrait et l'on croyait qu'il irait au temps des étudiants qui veulent faire le double diplôme. Au lieu de créer des concours entre plusieurs universités, on voudrait avec un partenaire de CIVICA créer quelque chose ensemble. Comme je l'ai dit, le nombre et la qualité des candidatures reçues ne remettent pas en cause la pertinence de ce programme. Mais, ce qui est vrai aussi, un double diplôme, c'est vrai que c'est beaucoup plus difficile de trouver les chiffres en nombre large. On croit, avec le temps, qu'on va y arriver. Mais, je crois que d'avoir cette option d'un programme en parallèle, ça créé aussi des possibilités pour les étudiants plutôt en Europe, mais aussi à l'international d'avoir ce choix entre nos programmes ici à PSIA, le double diplôme entre les deux écoles ou un programme simple à Madrid. Donc, on garde toujours la collaboration entre les deux écoles. Mais, on laisse aussi la possibilité aux étudiants de choisir l'un ou l'autre des programmes.

Anne-Solenne DE ROUX

Très rapidement il ne faut pas laisser entendre que le programme a été ouvert avant le vote des instances. On avait vérifié avec la Direction juridique qu'il était possible d'annoncer l'ouverture de ce programme, en indiquant que cette ouverture serait effective sous réserve du vote des instances (avec la date du dit vote). C'est bien ce qui a été mis en œuvre. Si le vote d'hier du Conseil de l'Institut n'avait pas été favorable, on aurait supprimé ce programme de l'offre à laquelle les étudiants peuvent postuler. Il faut quand même être bien clair là-dessus. Il ne faut pas laisser entendre que la procédure n'a pas été respectée. Néanmoins, je suis d'accord avec toi, Florence: Le calendrier interne du fonctionnement des instances n'a pas été respecté. C'est pour ça qu'on a pris la peine de solliciter le Bureau du Conseil de l'Institut, pour vérifier au préalable son avis avec cette présentation tardive de ce programme. J'ajoute pour finir que ce n'est pas un programme "neuf" que tout le monde découvrirait, c'est un master simple qui va abriter ce double diplôme qui existe déjà. Après, comme on a eu l'occasion de le dire hier, il ne faut pas que ce mode de fonctionnement devienne une habitude. Il faut qu'on soit très vigilant sur ce point. Mais, j'insiste: la procédure a été respectée. En cas de vote négatif du Conseil de l'Institut, le programme n'aurait pas été ouvert.

Cloé ARTAUT

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous remercie et je vous propose que nous passions au point suivant. Je suis désolée. Nous allons devoir intervertir plusieurs points à l'ordre du jour, et passer tout de suite à l'examen du règlement de la vie étudiante. Il me semble qu'il y avait une motion relative à la révision déposée par l'Union étudiante. Geoffroy, j'imagine que vous souhaitez prendre la parole.

II. PROJET DE RÉEXAMEN DU RÈGLEMENT DE LA VIE ÉTUDIANTE RENVOYÉ PAR LE CONSEIL DE L'INSTITUT DU 10 SEPTEMBRE 2024 (VOTE)

Geoffroy BROCARD

Lorsque j'ai reçu l'ordre du jour de ce CVEF, j'ai vu que le règlement de la vie étudiante qui a été voté le 1^{er} juillet dernier par le CVEF revenait à l'ordre du jour. Si vous voulez, j'ai été un peu étonné parce que quand j'ai ouvert le PDF, j'ai cru constater qu'il s'agissait exactement du même document que celui qui avait été voté le 1^{er} juillet. Donc, j'ai cru à une erreur honnête ou à une plaisanterie. Ensuite, on m'a expliqué que c'était le même texte qui revenait, alors même que le Conseil de l'Institut, au mois de septembre, avait rejeté ce texte à la fois sur le fond et sur la forme. Je vous vois dire non, Madame VIVIAN. Mais, vous savez très bien que l'argument de la forme a été utilisé pour que le CI se prononce sur ce texte. Mais, vous savez très bien aussi qu'il y a eu de nombreuses inquiétudes sur le fond qui ont été prononcées déjà ici, au CVEF, et ensuite au Conseil de l'Institut. À l'Union étudiante, on s'attendait évidemment à ce que la direction revoie sa copie. C'était le cas aussi de nombreux élus du Conseil de l'Institut. Mais, je pense qu'ils ne manqueront pas de vous le dire la prochaine fois que vous les verrez. Ça nous pose quand même problème, dans la mesure où il y a eu un vote négatif d'un des conseils, et qu'il n'y a même pas de tentative de faire semblant d'essayer de prendre en compte les remarques, d'essayer de réviser le texte. Et, je vous interpelle, Monsieur VASSY, aussi à ce sujet puisque vous êtes là. Vous parlez beaucoup d'apaiser, de recréer du consensus, etc. Je ne pense pas que créer un précédent d'opposition entre les conseils, et utiliser le CVEF pour faire passer un texte qui a été fortement critiqué par le CI participe à ce consensus. Donc, le sens de cette motion n'est pas de s'opposer à une révision du RVE. Peut-être qu'elle est nécessaire. C'est simplement d'essayer de parvenir à un consensus large entre les conseils. Pour ça, on propose la création d'un groupe de travail, ce qui est possible à travers le RVE tel qu'il existe actuellement, puisque le Conseil de la vie étudiante et de la formation a le droit de se saisir lui-même de la révision du RVE. Et, donc de créer un groupe de travail pour proposer des modifications. Je pense que ce serait le moyen le plus consensus et le plus efficace de créer un texte pourrait être voté largement par les deux conseils, si le CI devait à nouveau se ressaisir du sujet. Aujourd'hui, on est sur un texte qui n'a été proposé que par la direction, qui a été présenté aux élus au mois de juillet, dix jours avant. On a eu un point d'information avec Monsieur CATALAN qui était très complet et très instructif. Mais, à aucun moment, il n'a été question de pouvoir discuter sur le fond de ce qui allait être cette révision. Donc, c'est le sens de cette motion. Et, j'espère qu'elle pourra faire consensus, et que les membres du CVEF seront d'accord pour travailler ensemble au sein d'un groupe de travail. Et, je pense aussi que dans la mesure où une nouvelle direction est arrivée, je pense qu'il ne faut pas hésiter à requestionner ce qui a été fait dans le passé, y compris par Jean BASSÈRES. Dans la mesure où une nouvelle direction s'installe, et qu'encore une fois on peut fixer un nouveau cap et de nouvelles méthodes de travail, c'est une bonne occasion à saisir, il me semble.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a des remarques ou des réponses à apporter avant de passer au vote ?

Geoffroy BROCARD

Par ailleurs, j'ai oublié de préciser qu'on aimerait un vote à bulletin secret sur cette motion, si c'est possible.

Cloé ARTAUT

Ismahane, est-ce que c'est possible ? Si je peux me permettre, en attendant, j'ai toujours du mal à comprendre, en termes de procédure : pourquoi ne pas avoir demandé l'ouverture du groupe de travail avant le premier passage en CVEF, maintenant que le CVEF a voté sur cette question ? C'est toujours un peu gênant de demander au Conseil de revenir sur son vote. Pourquoi ne pas l'avoir fait avant ? D'autant plus qu'on a eu quand même des temps d'échanges, et que le règlement a été modifié de manière substantielle.

Geoffroy BROCARD

Non, il n'a pas été modifié de façon substantielle. On a déposé une motion ensemble, d'ailleurs. Donc, tu dois t'en rappeler. Si l'on compare entre le texte proposé à l'origine et les modifications qui ont été faites, on est sur du cosmétique. On est sur de la déclaration d'intention. C'est déjà mieux que rien. Mais, sur le fond, les problèmes qui ont été soulevés, et pas seulement ici, mais aussi au Conseil de

l'Institut, ils subsistent. C'est ça la différence. Le Conseil de l'Institut ne s'était pas encore prononcé sur la question à l'époque. Depuis, il y a eu cet événement durant lequel le Conseil de l'Institut a rejeté le texte. Pour moi, ça change absolument la donne. C'est ça l'explication. Au mois de juillet, je parlais du principe qu'au sein du CVEF on pourrait avoir une discussion sur le fond sur texte. Je constate que ça n'a pas été fait le cas, et que le Conseil de l'Institut a partagé ce constat. Donc, c'est pour ça que l'on fait cette proposition aujourd'hui.

Pierre CATALAN

Pour la bonne information, en attendant que la procédure de vote soit ouverte, je vais vous faire lecture de l'article 2 du règlement intérieur de l'IEP de Paris qui dit : « le Conseil de la vie étudiante et de la formation adopte le règlement des libertés politiques et syndicales, et des activités culturelles mentionnées à l'article 15 du décret du 18 janvier 2016. Il peut adopter un règlement intérieur relatif aux moyens attribués aux associations étudiantes. Les règlements ainsi établis sont transmis, s'il n'en est pas l'auteur, au Conseil de l'Institut qui peut demander une seconde délibération au conseil intéressé ». Mais, je voulais juste insister sur la lecture de cet article 2 pour revenir sur la critique qui a été faite au CI du 10 septembre, concernant la procédure. Je lis que le CVEF a la prérogative de l'adoption de ce règlement. Et, que le CI a une prérogative de contrôle ou en tout cas de conversation avec le CVEF sur le contenu de ce qu'il adopte. Mais, il n'est pas en situation de co-adopter.

Geoffroy BROCARD

Bien sûr, mais dans ce cas, vous assumez un potentiel conflit durable entre les conseils. Vous assumez le risque. Si au prochain CI il se passe la même chose qu'il s'est passée au mois de septembre, il y aura un risque de conflit entre les conseils. Évidemment que c'est le CVEF qui a le dernier mot. Mais, dans la mesure où l'on parle d'apaisement, de consensus, de travail collectif et partagé, je pense que ce serait dommage d'en arriver là. Et, je pense que les membres du CI, même nouvellement élus, ne manqueront pas de soulever à nouveau les points qui leur ont posé problème au mois de septembre.

Luis VASSY

Le mieux est que personne ne stipule pour autrui puisque vous ne savez pas comment le CI...

Geoffroy BROCARD

Si, parce que je suis dans un syndicat et j'ai des camarades qui y siègent. Donc, je n'en doute pas.

Luis VASSY

Oui, mais n'exagérons pas quand même. Le CI, ne préjugeons pas de la manière dont il réagira. Il a demandé une deuxième lecture. Donc, le sujet est à nouveau devant le CVEF. Et, c'est très bien ainsi. C'est les procédures qui viennent d'être rappelées par Pierre CATALAN. Vous parlez de conflits entre les conseils. Vous introduisez une terminologie qui s'éloigne de mon aspiration d'apaisement. J'espérais en introduction qu'elle soit partagée par tous. Il n'y a pas de conflit là où il n'y a pas lieu d'y en avoir. Il y a des procédures. Elles sont suivies. Tout ça a été largement pensé et abordé entre vous. Et, c'est très bien ainsi. Ne créez pas de la conflictualité là où elle n'est pas nécessaire. C'est tout à fait naturel que le RVE puisse évoluer. Et, c'est même très riche qu'il passe deux fois devant le CVEF. C'est très bien ainsi parce que c'est prévu dans les textes. Je ne vois pas pourquoi il faut en faire un sujet de dramatisation, d'une certaine manière.

Cloé ARTAUT

Vous avez tous normalement reçu un lien par mail pour pouvoir voter. Entre temps, je crois que Raphaël CHARPENTIER souhaite intervenir.

Raphaël CHARPENTIER

Merci, Cloé. Mais, je ne vais pas faire très long. Juste pour vous dire que je pense aussi qu'il faut respecter le travail qui a été mené au CVEF. Et, je suis un peu interpellé quand des interventions peuvent justement laisser entendre qu'on va se confronter, que l'un devrait se soumettre en quelque sorte à la volonté de l'autre. Ce n'est pas le cas. Il y a eu un débat. Il a été riche. En séance, on a modifié le texte. On a eu des concertations. Elles ont eu lieu. D'ailleurs, vous les évoquez. Et, nous avons parce que c'est la procédure, parce que nous sommes le Conseil de la vie étudiante, le dernier mot. Nous avons simplement la compétence en matière de règlement de la vie étudiante. Donc, il est assez logique que le

CVEF s'exprime. Et, si un certain nombre d'élus ici veulent — je le comprendrais, c'est tout à fait normal. Ça a d'ailleurs été le cas avant – faire un certain nombre de modifications, qu'elles se fassent en séance. Là, on parle d'une sorte de motion pour justement empêcher le débat et le vote, ce qui serait quand même assez embêtant de ce point de vue. Et, empêcher un débat qui a déjà eu lieu, en réalité. Il faut respecter notre Conseil, respecter nos compétences. On entend l'interpellation qui a eu lieu qui était une interpellation de forme, à laquelle se sont joints quelques élus qui effectivement avaient une objection de fond. Il y a certainement eu, je crois, une maladresse dans la manière dont le règlement a été mis en ligne de manière peut-être anticipée, assurément. C'est pour ça que nous sommes là à devoir le réexaminer aujourd'hui. Mais, il n'y a pas eu du côté du CI, en revanche, au-delà des objections que l'on connaît par justement les membres d'un certain nombre d'Organisations syndicales, d'objections nouvelles ni de large consensus disant qu'il ne faut pas. Si ça avait été le cas, nous avons un certain nombre de liens justement parce que nous tentons de faire vivre au plus, avec Cloé, les liens avec le Bureau du CI. Et, nous aurions été interpellés de manière majeure de ce point de vue. Donc, respectons aussi les compétences de notre Conseil. Respectons notre Conseil, et ne faisons pas dire au CI ce qu'il n'a pas dit.

Anissa CHEHBIB

Rapidement, pour revenir sur ce que Raphaël vient de dire, je pense que ce n'est pas ne pas respecter le Conseil que de demander à coconstruire ce règlement. Justement, c'est dans les prérogatives du CVEF. On n'est pas une simple chambre d'enregistrement. Mais, si l'on peut coconstruire un projet qui va concerner directement les étudiants, avec les élus étudiants, de manière collective, je ne vois pas en quoi ça entraverait le bon fonctionnement de notre Conseil ; surtout, encore une fois, qu'on demande la création d'un groupe de travail, pour enrichir ce règlement de la vie étudiante.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Dans ce cas passons au vote.

Ismahane GASMI

Je vous annonce les procurations.

- Monsieur DEL PERO et Monsieur GROSSMAN donnent procuration à Monsieur BENOIT.
- Madame FITOUSSI et Monsieur CLÉMENT à Madame SAADA.
- Madame LAVIER à monsieur BROCARD.
- Et, Monsieur TALLENT à vous, Cloé.

Cloé ARTAUT

Merci d'avoir voté, voici les résultats. La motion est rejetée à 11 voix contre et 5 pour et pas d'abstention. Nous allons pouvoir passer à l'examen du règlement de la vie étudiante. Et, je laisse la parole à Pierre CATALAN.

Le Conseil rejete la motion relative à la création d'un groupe de travail portant sur la révision du Règlement de la vie étudiante par 5 voix pour et 11 contre.

Pierre CATALAN

Merci beaucoup. Du coup, je vais aller vite. Juste pour vous remettre peut-être en tête le document que vous avez qui s'organise en deux colonnes, avec une colonne de gauche sur la version 2021, mise à jour de façon marginale en 2023. Vous y trouverez surlignés en bleu, des retraits de texte. Et, la colonne de droite qui est la version mise à jour, qui a été la base d'un échange le 1^{er} juillet. Donc, les ajouts en jaune tiennent compte notamment tout ce qui a été modifié lors de la séance du CVEF le 1^{er} juillet, dont le verbatim mot à mot est disponible sur le site de Sciences Po. Ce document, comme l'a dit Geoffroy BROCARD vous est présenté à l'identique, dans la mesure où le CI s'est prononcé plus sur une question de procédure. Je vous ai lu l'article 2 du règlement intérieur pour clarifier ce point. On est totalement à votre disposition pour la suite de l'échange, avant l'adoption par le Conseil de la vie étudiante et de la formation de ce qui est proposé.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Des propositions de modification ?

Pierre CATALAN

Une proposition de modification qui est plus un point de droit, pour s'assurer de l'applicabilité du règlement de la vie étudiante. L'article 36 de la version 2024 met en évidence les conditions de mise en application du règlement de la vie étudiante. Nous vous proposons à cet article 36 de disposer que : *par dérogation aux dispositions de l'article 36 du règlement de la vie étudiante, les présentes modifications entreront en vigueur une fois adoptées dans les conditions et selon les formalités de droit commun applicables en la matière.* Je peux envoyer l'ensemble de ce texte à Ismahane GASMI. L'enjeu derrière est de s'assurer, sans que le RVE soit rétroactif dans son application, bien sûr, qu'il puisse être applicable sur l'année universitaire en cours, à partir de la date de son adoption.

Cloé ARTAUT

Vous avez la proposition de modification qui s'affiche. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes de modifications ?

Geoffroy BROCARD

Je trouve un peu drôle parce que l'argument contre la motion qu'on vient d'entendre est qu'il fallait, en gros, rester sur ce qui avait déjà été voté par le CVEF, et que faire des amendements ne respectait pas le travail accompli. Je note visiblement qu'on ne peut pas faire d'amendement, sauf quand on est la direction. Je vous laisse méditer sur les implications logiques de ce que vous faites.

Pierre CATALAN

Le CVEF du 1^{er} juillet a voté une mise en application à la rentrée universitaire 2024-2025.

Geoffroy BROCARD

Qui est maintenant passée...

Anissa CHEHBIB

J'ajouterais qu'au moment des inscriptions administratives, on a accepté le règlement de la scolarité actuel et non pas pour ce règlement de la vie étudiante. Pour moi, il y a quand même un problème de temporalité.

Cloé ARTAUT

S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose que nous passions au vote sur l'adoption du nouveau règlement. Qui est pour l'adoption du règlement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je laisse la parole à Baptiste VIVIEN pour la validation des conventions annuelles 2024-2025.

Le conseil adopte le règlement modifié de la vie étudiante par 12 voix pour et 4 contre.

III. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2024-2025 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES (VOTE)

Baptiste VIVIEN

Bonjour à tous. Vous ont été présentés six dossiers d'associations permanentes, cinq sur les campus en région parmi lesquels les trois associations permanentes du campus de Poitiers et deux sur le campus de Reims. Et une sur le campus de Paris. Comme d'habitude, ce dossier vous explique et vous détaille les missions qui sont déléguées par chaque campus à l'association, ainsi que la dotation afférente qui lui permet ensuite de mettre en place ces missions. Si vous avez des questions, je suis à disposition bien entendu.

Cloé ARTAUT

Y a-t-il des questions sur ce point ? Très bien. Dans ce cas, je vous propose que nous passions au vote. Qui est pour l'adoption des conventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Sur la reconnaissance des associations étudiantes, Baptiste VIVIEN.

Le conseil valide les conventions à l'unanimité.

IV. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES (VOTE)

Baptiste VIVIEN

Cette fois-ci, il s'agit de 22 associations qui ont demandé leur acquisition du statut, 17 renouvellements et 5 premières demandes. A l'issue de ce vote, nous atteindrons les 132 associations qui auront un statut valide en cours pour l'année à venir.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non. Dans ce cas, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Le conseil accorde la qualité d'associations étudiantes reconnues à ces associations à l'unanimité.

V. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 30 SEPTEMBRE 2024 (VOTE)

Cloé ARTAUT

Le prochain point concerne l'adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la commission de la vie étudiante. Nous avons décidé d'attribuer 2 600 euros à l'association d'œnologie In Vino Veritas, pour la prise en charge du spitz annuel, mais aussi de master class, et d'un projet de voyage qui s'ajoute au projet présenté les années précédentes. Cette année, l'association a mis l'accent sur son projet d'élargissement et de démocratisation de la découverte du monde du vin. D'où cette dotation un peu supérieure aux années passées. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Dans ce cas, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Pour la validation des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne, je laisse la parole à nouveau à Baptiste VIVIEN.

Le conseil adopte le financement de ce projet étudiant à l'unanimité.

VI. VALIDATION DES INITIATIVES ÉTUDIANTES POUR LE SEMESTRE D'AUTOMNE 2024-2025 (VOTE)

Baptiste VIVIEN

Pour cette nouvelle édition d'automne, on avait 115 projets initiaux qui se présentaient sur l'ensemble des campus, ce qui représentait finalement 122 projets parce que certains projets se présentent sur plusieurs campus. La liste a été communiquée aux étudiants, comme prévu, le lundi 30 septembre. Les étudiants pouvaient prendre connaissance de cette liste. Je rappelle aussi que les candidatures étaient possibles depuis le mois d'août, dès la prérentrée le 26 août, et ce jusqu'au 18 septembre. Le vote s'est tenu comme prévu du mercredi 2 octobre à 10 heures au vendredi 4 octobre à 12 heures. Et, à l'issue de ce vote, nous avons eu 98 initiatives qui ont atteint le seuil nécessaire pour agir sur les différents campus, pour pouvoir être actives, bénéficier d'un soutien logistique ou financier, en fonction des projets qu'elles souhaitent déployer. Quant au nombre de votants, on a frôlé les 5 800 étudiants et étudiantes votants, ce qui est un chiffre très raisonnable, un petit peu plus bas que l'année dernière. Mais, toujours dans la fourchette très haute par rapport aux éditions précédentes. Je suis à disposition, bien sûr, si vous avez des questions ?

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a des questions ? J'en ai deux. Il y a des disparités importantes de participations entre certains campus, notamment le campus de Poitiers qui participe beaucoup à 63,4 %. C'est un peu moins dans d'autres campus. Est-ce que vous savez expliquer ces disparités en termes de participation ? Et, par ailleurs, sur le même campus de Poitiers, il y a une association qui s'appelle « les Ultras » qui, historiquement, fait écho à des choses qui ne sont pas très positives. Donc, je me pose la question. Est-ce que vous pouvez nous rappeler l'objet de cette association ?

Baptiste VIVIEN

Pour la première question, non. Je ne sais vraiment pas analyser ou expliquer pourquoi sur certains campus il y a beaucoup plus de mobilisations que sur d'autres. C'est vraiment lié aux étudiants, à la campagne qu'ils font éventuellement sur le campus, l'intérêt qu'ils y portent. Nous communiquons de la même manière sur tous les campus, que ce soit des communications via le lien qui est envoyé ou les communications que nous faisons nous-mêmes par la DVE. Je ne peux hélas vous répondre mieux.

Sur la deuxième, « Les Ultras », est un petit comité de supporters qui pourraient d'ailleurs très bien faire partie de l'association sportive, mais qui souhaitait monter son petit projet, comme à Menton d'ailleurs. Il y a toujours les Ultras. Et, je crois même qu'à Dijon aussi ils ont tenté une année une petite initiative, la vague bleue. Ce ne sont que des initiatives de supporters. Mais, je reconnais que le terme peut prêter à confusion.

Cloé ARTAUT

Ce ne sont donc pas des ultras royalistes. Il y a un vote sur ce point. Qui vote pour l'adoption des initiatives étudiantes ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Nous passons donc au point suivant qui est le point relatif au plan de rentrée, par Kate VIVIAN.

Le conseil valide ces initiatives étudiants à l'unanimité.

VII. POINT D'ÉTAPE RELATIF AU PLAN DE RENTRÉE

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Cloé. Effectivement, je vous avais promis de faire un petit point d'actualité sur ce qu'on avait appelé le plan de rentrée, mais qui ne porte pas totalement bien son nom. En fait, c'est un plan d'action qui va nous conduire à déployer un certain nombre de choses durant toute l'année et au-delà. Donc, plan de rentrée et au-delà. Vous vous souvenez. On avait pas mal communiqué dessus avant l'été, pour indiquer qu'il y avait un certain nombre de convictions, de valeurs, et de projets communs qu'on avait envie d'aborder avec la communauté étudiante en priorité, autour d'une reprise d'un certain nombre de dialogues, de canaux de discussions. Mais, également de permettre à la communauté étudiante de s'outiller davantage dans la médiation par les pairs, par exemple, qui sert évidemment à Sciences Po, mais pas que ; que l'on voit comme un outil formateur pour la vie de jeune adulte qu'il découvre. Il y a également le module de lutte contre les discriminations. Je m'arrête deux minutes là-dessus, parce que c'est un module qui va être livré la semaine prochaine. C'est un module en ligne obligatoire pour toute la communauté étudiante. Il y aura son versant salarié et enseignant par la suite. C'est un module, je crois, très qualitatif. Vos retours me seront précieux. Mais, il fait un travail pendant 45 minutes via Moodle, avec une base forte juridique et théorique, sur le cadrage de la lutte contre les discriminations dans toute leur forme, mais également sur la lutte contre les microagressions. Ça revient peut-être un tout petit peu, Anissa, à ce qu'on échangeait tout à l'heure. Ce n'est pas tout à fait le cyberharcèlement, mais ça y participe. C'est l'idée que nous sommes tous et toutes responsables d'une culture où chacun et chacune se sent inclus. Donc, il y a un travail aussi sur la question des microagressions, et également évidemment sur le dispositif en place à Sciences Po, pour accompagner des étudiants ou des membres de nos communautés qui seraient confrontés à des incidents ; donc dispositifs internes à Sciences Po, mais également externes grâce à la ligne France Victimes. Donc, ce module va être livré la semaine prochaine. On l'a envoyé, et ça m'intéresse d'ailleurs, Anissa, Geoffroy, si vous avez un retour, parce qu'on l'a envoyé aux syndicats, pour faire une sorte de test en avant-première. Il est encore temps de nous faire vos retours parce que c'est important pour nous que vous puissiez nous partager vos réactions. On peut encore prendre en compte des ajustements avant qu'ils ne soient envoyés aux 15 000 étudiants de Sciences Po, la semaine prochaine. Ensuite, année après année, il sera proposé en obligatoire aux étudiants qu'on appelle primoarrivants, donc arrivés en première année et en quatrième année de master pour la première fois. Je voulais m'arrêter un tout petit peu là-dessus. Vous parler également, mais je passerai la parole à Pierre sur le volet de la formation et de la sensibilisation des élus aux conseils dans leur prochaine mouture. Vous parlez également du cycle des 12 leçons sur le conflit qui faisait partie des revendications importantes l'année dernière. On prenait ça extrêmement au sérieux le fait que les étudiants nous indiquaient ne pas avoir forcément toutes les informations, toutes les connaissances, tous les outils, pour décortiquer, pour décrypter le conflit qui renaît au Moyen-Orient. Donc, ce cycle de 12 leçons qui a été bâti par le programme Moyen-Orient, en

lien avec la Direction des affaires internationales, pour proposer sous différents angles tout au long du semestre, et au-delà, quasiment tous les jeudis. Le premier s'est tenu la semaine dernière. C'était Vincent LEMIRE qui était intervenu devant un Chapsal plein à craquer pour, il me semble, une première leçon d'excellente qualité. Et, ça va se poursuivre, y compris avec deux leçons qui se tiendront sur les campus. Je te passe la parole rapidement pour la formation.

Pierre CATALAN

Très rapidement, parce que je profite que nous avons des représentants de toutes les listes, sauf une, de toutes les listes candidates actuellement à l'élection au Conseil, pour préciser que nous avons confirmé avec Jonas PARDO un premier atelier de formation pour les élus étudiants ouverts également à tous les étudiants non élus, membres de syndicats qui le souhaiteraient, dans la limite des places disponibles bien sûr ; une première formation sur la lutte contre l'antisémitisme dans les mobilisations et les luttes sociales. Donc, c'est le samedi 23 novembre. C'est une demi-journée ; le seul créneau possible pour délivrer une formation aussi longue est un samedi. Et, nous sommes en relation avec Haoues SENIGUER sur le racisme antimusulman, probablement plutôt au semestre de printemps. j'ai ouvert une consultation avec les représentants des étudiants sur les thèmes qui pourraient faire l'objet de futures formations, avec un budget ad hoc en 2025. L'Union étudiante m'a déjà fait des retours très intéressants. Je dis formation, mais il s'agit plutôt d'ateliers de façon à mieux outiller les syndicats dans leur travail de représentation.

Cloé ARTAUT

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce point ? Dans ce cas, je vous propose de passer au prochain point qui concerne le bilan des admissions.

VIII. BILAN DE LA CAMPAGNE D'ADMISSION 2024

Pauline BENSOUSSAN

Bonjour à tous. Je suis ravie de vous présenter très brièvement, mais surtout de vous répondre à vos questions. Le bilan des admissions 2024 est le fruit d'une mobilisation institutionnelle très forte de l'ensemble de nos enseignants, également évaluateurs, et l'ensemble des équipes à la fois pédagogiques et au-delà de la Direction de la formation et de la recherche. Je vous rassure. Je ne vais pas faire une présentation de tous les tableaux que vous avez sans doute regardés. L'idée était de rappeler très brièvement la politique de recrutement des étudiants de Sciences Po. Et, ensuite de revenir sur l'attractivité des admis et enfin les présents.

Peut-être, sur les objectifs institutionnels, l'excellence académique est le socle commun de l'ensemble de nos cycles de formation et également de nos procédures, à la fois nationales et internationales, ainsi que de doubles diplômes. Ensuite, nous avons un objectif institutionnel à la fois sur l'ouverture internationale, sur la diversité sociale et territoriale. Je rappelle ici, parce que je pense qu'il est opportun qu'on le précise de temps en temps, que nous veillons à n'avoir aucune discrimination aussi bien sur l'origine des candidats que leur établissement d'origine. Et, nous essayons de le rappeler le plus souvent possible à l'ensemble des parties prenantes qui constituent l'évaluation ainsi qu'en jury.

Peut-être un mot sur l'attractivité. On peut se réjouir, comme vous l'avez observé, d'une attractivité qui s'est renforcée par rapport à 2023. On est à près de 9 % de candidatures en plus par rapport à l'année précédente. Ce n'était pas forcément gagné d'avance. Donc, on en est content. Ensuite, sur ce bilan, on a essayé de vous donner un peu plus d'informations, notamment sur les origines des pays de scolarisation de nos candidats, mais aussi sur leurs parcours. Donc, c'est un point qui vise à mieux comprendre qui sont ces candidats. Et, également sur les admis, on a essayé de vous donner un maximum d'informations. Vous avez vu, sur les admis, qu'on a un peu plus d'admis en master qu'en 2023. C'est expliqué dans le bilan. C'est parce que la cohorte qui monte du collège universitaire était la cohorte de 2021, pour sa grande majorité. Et, c'était une cohorte qui était plus petite. Donc, ça nous a permis d'avoir un recrutement externe un peu plus important. Et, pour le collège universitaire, on avait dépassé les cibles en 2023. Donc, on a admis un tout petit moins cette année qu'en 2023. Les taux de sélection sont assez rudes. C'est l'une des raisons pour laquelle beaucoup de nos candidats sont déçus. En même temps, on ne peut que se réjouir d'avoir des taux de sélection très exigeants. Il faut être prudent quand on compare les taux de sélection, parce que selon la procédure et selon le cycle de formation, nous indiquons un

certain nombre de prérequis pour les candidats. Donc, finalement, il faut vraiment avoir toutes les informations pour comparer les différents taux de sélection.

Peut-être, sur les présents, quelques mots. Nous avons regardé le comportement de nos admis, c'est-à-dire finalement est-ce qu'ils viennent ou pas à Sciences Po ? On se réjouit au collège universitaire, parce que la large majeure partie de nos admis viennent à Sciences Po. On a la chance d'avoir, dans le cadre de la plateforme nationale Parcoursup, un système de liste d'attente. Donc, quand les admis qu'on appelle les admis directs ne viennent pas, sont appelés des candidats en liste d'attente. Et, la dernière candidature qui a été appelée l'a été le 2 septembre, c'est-à-dire le dernier jour avant la fermeture de cette phase d'admission. Et, le premier jour de la rentrée, si mes souvenirs sont bons. Pour les masters, on observe comme les années précédentes que le yield, donc le taux d'acceptation des offres, notamment sur la procédure internationale est aux alentours de 50 %, et sur la procédure nationale aux alentours de 80 %. Je vous propose de répondre bien évidemment à vos différentes questions, si vous en avez. Je m'arrête là.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Anissa CHEHBIB

Merci beaucoup, Madame BENSOUSSAN pour cette présentation. J'aimerais d'abord souligner positivement les focus qu'il y a à plusieurs reprises sur la mobilisation des évaluateurs pour les dossiers et les oraux. Et, je pense qu'on a tous conscience que c'est assez chronophage comme travail, comme rôle en tout cas. Et, donc, c'est pour ça que c'est bien que leur mobilisation soit reconnue.

Pour le reste, oui, ça nous a assez frappés à l'Union étudiante de voir que la tendance générale du bilan est une augmentation du taux de sélection un peu partout. J'entends les arguments que vous avez annoncés. Mais, le fait est que c'est la tendance du rapport. Et, sur ce point, ça fait des années qu'on alerte et qu'on s'oppose à cette sélection renforcée qui augmente, et qui veut même s'imposer en interne des procédures, puisqu'on va instaurer de la sélection entre le collège universitaire et le master.

Mais, sur des points plus précis maintenant, si l'on se penche, par exemple, sur les taux de sélection de cette année au collège universitaire en 1A, on remarque qu'ils ne bougent pas pour la voie générale, puisqu'il était de 10 % l'année dernière. Et, il reste à 10 % cette année. Mais, en revanche, il bouge en effet pour les CEP et les internationaux. Pour les CEP, on a 20 % d'admis cette année pour 24 % l'année dernière, et 26 % en 2022, avec cette année moins d'admis que l'année dernière, alors même, comme le souligne le rapport, il y a une hausse de ces candidatures notamment dues à l'élargissement des établissements conventionnés, permettant aux lycéens de 32 nouveaux établissements de postuler via cette voie. De même, le rapport ajoute qu'il y a une augmentation significative pour la voie CEP des mentions très bien au Bac. Donc, ce taux de sélection ne s'explique pas par la baisse de la qualité des dossiers, si j'ai bien compris. En ce sens, je ne comprends pas trop pourquoi le taux proportionnel entre les étudiants qui ont postulé et ceux qui ont été admis est plus faible par rapport aux années précédentes. Donc, je serais preneuse d'explication sur ce point. Et, de même, pour la voie internationale, il y a un peu une dynamique similaire. On passe de 37 % l'année dernière à 25 % cette année. Donc, plus de 10 points de pourcentage de différence, qui me paraît énorme. Donc, pour les internationaux, il me semble que vous dites que c'est parfois dû au fait que certains étudiants refusent les offres d'admission. Donc, ma question : dans quelle mesure pensez-vous que la hausse des frais de scolarité a pu avoir un rôle dans ça ? Je le rappelle, mais les étudiants internationaux paient quand même le plafond de frais le plus élevé ; donc, 21 000 euros pour les masters et plus de 14 000 euros pour le collège universitaire.

Je terminerais sur un point toujours sur les CEP, mais on aimerait aussi soulever un point de vigilance. Après lecture du rapport du HCERES, on remarque malheureusement qu'il y a un peu le même constat qui nous est encore une fois fait, à savoir que cette procédure, la procédure CEP, ne fait pas l'objet d'un suivi formalisé avec des indicateurs spécifiques, comme le nombre d'étudiants qui quittent Sciences Po, par exemple, en cours de route. En ce sens, comme c'est des données que l'on demande depuis des années, parce qu'on pense que ça nous permettrait d'y voir plus clair, est-ce que Sciences Po a d'emblée des pistes de recherche pour ça ? Sinon, est-ce qu'il serait envisageable de créer un groupe de travail avec une partie de la communauté étudiante qui est directement concernée, pour réfléchir ensemble à des solutions ? Merci.

Florence DANTON

Merci pour cette note très complète, très exhaustive. Il est mentionné dans la note, d'ailleurs, que chaque année la campagne d'admission mobilise de nombreuses personnes engagées auprès de la Direction des admissions. Et, il faut saluer leur travail qui est énorme et plus que conséquent d'année en année. Je voudrais aussi souligner le rôle joué par les équipes pédagogiques des différents programmes qui font un travail aussi de lecture, d'accompagnement et de sélection sur les dossiers qui est de plus en plus important. Et, qui vient souvent en plus de leur travail d'encadrement des programmes, parfois en dehors des heures habituelles de travail. Donc, il faut quand même que ce point soit mentionné et indiqué. Ce travail a augmenté, je pense, pour les admissions et pour les équipes pédagogiques concernées ces dernières années, notamment du fait du travail de prospection effectué par la cellule marketing qui est très efficace. Mais, dont on questionne quand même la stratégie. On se rend compte sur la manière d'aborder le sujet que c'est une stratégie assez quantitative, me semble-t-il, et peut-être pas encore assez qualitative. On se posait la question de savoir s'il ne serait pas possible de descendre davantage dans la granularité de chaque formation, pour essayer d'avoir un ciblage des actions un peu plus fin. Je donne un exemple. Les JPO sont sans doute indispensables et utiles. Mais, elles « arrosent » assez large. Et, il serait peut-être, master par master, campus par campus, utile d'avoir des actions ciblées. D'ailleurs, au collège universitaire, ce type de démarches existe pour les campus, puisqu'il y a un travail de prospection qui se fait à l'intention des lycées français dans les régions géographiques concernées par les campus. Donc, ma question : pourquoi est-ce que ce travail ne se ferait pas pour les différentes écoles et pour les différents masters auprès de formations qui paraissent particulièrement adaptées ? Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Du coup, la question qui se pose derrière : comment se fait la coordination entre une cellule marketing qui n'est pas rattachée aux admissions, d'un côté, et le service des admissions de l'autre ? Les deux appartenant à des directions différentes. Ce travail de coordination, nous semble-t-il, devrait se faire en lien avec les admissions. Est-ce le cas ? Comment cela fonctionne-t-il ? Et, comment faire pour améliorer le ciblage, encore une fois, des actions du service marketing aujourd'hui ? Et, puis un autre point aussi, une autre interrogation, celle de l'existence de listes d'attente par master, par exemple, afin d'éviter les fluctuations de yield d'une année sur l'autre. Et, d'éviter à avoir à fermer des cours, ce qui est parfois le cas, quand on a un yield qui est trop important. Est-ce que les listes d'attente ne seraient pas une solution à ça ? Et, est-ce qu'il est envisagé d'en mettre en place ? Merci beaucoup.

Cloé ARTAUT

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. Dans ce cas, je vous laisse répondre.

Pauline BENSOUSSAN

Merci beaucoup pour l'ensemble de vos questions. Je vais répondre à la première question sur les taux de sélection. C'est vrai que l'une des données que j'aurais peut-être dû vous rappeler, en parlant des objectifs institutionnels, c'est les effectifs étudiants. Vous savez, tous les ans, que l'on a des objectifs en première et en quatrième année de Sciences Po. Pour le collège universitaire, c'est 1 700 étudiants présents en scolarité. Et, pour le master, c'est 2 800 étudiants présents. Donc, c'est quelque chose qui est fixé chaque année au niveau du budget de l'établissement. Donc, c'est vrai que plus on a de candidats et que l'on a cette variable qui est stable, plus on sera sélectif. C'est un point qui explique en tout cas la question de la sélectivité. Après, peut-être pour vous expliquer comment on fonctionne sur la question des effectifs, on a différentes voies d'accès. Et, on réserve un nombre de places sur les différentes voies d'accès. Bien évidemment, quand nous avons des créations de programmes, je pense notamment aux diplômes qui représentent pour le collège universitaire 30 % de nos admis. En master, on est aux alentours de 16 %. Donc, c'est vrai que l'on fait cette répartition. Sur la voie CEP, effectivement, vous l'avez bien noté. Il y a eu une stabilisation avec une légère baisse. Et, il y avait effectivement un projet d'augmentation qui avait été instruit. On est aujourd'hui dans une discussion qu'on va avoir avec l'ensemble des secteurs pédagogiques, et avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment la Direction générale, sur la question des effectifs, c'est-à-dire le nombre de places que nous réservons. Et, c'est pour ça que nous avons finalement des fluctuations assez fortes de taux de sélection, selon la voie générale, qui regroupent à peu près 9 000 candidatures. La voie CEP, cette année, on est à près de 1 000 candidatures. Et, la voie internationale, on était à 1 250 candidatures. Vous voyez, en fonction du nombre de candidats, sachant qu'on sait que les candidats ne sont pas les mêmes sur la voie internationale où il y a forcément une auto-élection, puisque c'est un projet de déménager, de venir étudier en France. Sur la voie CEP, je laisserai ma collègue, Myriam, bien évidemment en parler. Il y a la participation aux ateliers. Donc, on sait qu'on ne peut pas comparer l'ensemble.

En revanche, au niveau des admissions, ce qui est important qu'on prenne en compte, c'est le niveau d'excellence. Vous avez souligné, effectivement, sur le CEP, l'augmentation des mentions très bien au Baccalauréat. Encore une fois, c'est l'un des indicateurs. Il ne faut pas limiter l'excellence académique aux mentions très bien. Néanmoins, c'est des éléments qu'on regarde.

Peut-être, sur vos réponses sur la question des droits de scolarité, je ne serais bien évidemment pas en mesure de vous dire que c'est l'un des éléments majeurs ou pas sur les décisions. En revanche, bien évidemment, on peut imaginer qu'un candidat, quelle que soit l'université ou l'école où il va se projeter, quand il reçoit une offre d'admission, il va se poser un certain nombre de questions, a priori surtout sur le fond de ses études, mais également sur les conditions d'études. Et, les frais de scolarité en font partie. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons essayé dans ce bilan de vous donner plus d'informations sur les candidats, notamment aux bourses Boutmy en master et au collège universitaire, et sur les bourses MasterCard, pour ne pas limiter la question des bourses au CROUS qui concerne beaucoup de candidats. Mais, qui ne se limite pas sur notamment les internationaux qui, comme vous le rappelez, paient les frais maximums.

Sur la question des ressources humaines, merci, Florence. Effectivement, 27 000 candidatures avec un calendrier très serré, contraignant. Ça mobilise beaucoup. Ça mobilise l'Institution. Et, en même temps, on ne peut que se réjouir que le recrutement de nos étudiants qui sont après dans nos murs soit l'une de nos richesses les plus fortes, et mobilise beaucoup de personnes. En revanche, effectivement, sur la charge de l'ensemble des équipes, ça nous interroge tous les ans. On sait à la fois qu'on a vraiment besoin des équipes pédagogiques, des évaluateurs, et en même temps, comme tu le rappelles, il y a la réalité de l'encadrement. Il faut qu'on arrive à trouver un juste équilibre. Ça va avec un deuxième point. Il me semble vraiment fondamental de donner beaucoup d'informations aux candidats, quand ils candidatent à Sciences Po, pour qu'ils fassent un choix éclairé, notamment sur cette sélection qui est très rude, mais aussi sur nos critères de sélection et sur nos programmes. C'est pour ça que le lien que tu mentionnes avec la cellule marketing que nous voyons, en tout cas pour ma part tous les 15 jours. Nous avons des points. Donc, il y a quand même un travail en étroite collaboration avec eux, même si nous ne faisons pas partie de la même direction. C'est pour moi fondamental pour que les candidats puissent être éclairés. Ils sont éclairés, et je le salue parce qu'on a participé ce weekend au salon de l'étudiant avec SOS Sciences Po qui était présent à nos côtés, c'est-à-dire avec des étudiants ambassadeurs qui parlent des admissions et des formations de façon très complémentaire aux salariés. Et, c'est aussi un moyen de pouvoir finalement démultiplier tout en donnant un maximum d'informations. Bien évidemment, il faut sans doute qu'on réfléchisse, comme tu le mentionnes. Surtout, au niveau master, c'est important de toute façon d'avoir de l'information générique sur Sciences Po, sur ses formations. Et, sans doute une information plus spécifique, puisque les candidats ayant déjà un premier parcours dans l'enseignement supérieur connaissent finalement pour certains déjà leur projet d'études, leur projet professionnel. Et, du coup, ils sont plutôt en recherche d'une information plus sur le contenu. Les procédures d'admission, finalement, c'est assez simple à expliquer. Mais, en tout cas, on a vraiment, pour moi, un devoir de transparence pour l'ensemble de nos candidats.

Dernier point sur les listes d'attente, nous avons depuis 2021 l'expérience des listes d'attente avec Parcours sup. Pour rappel, c'est la plateforme Parcoursup qui gère la question des listes d'attente. Ce n'est pas fait dans nos systèmes d'information. On en est assez convaincu parce que ça permet justement d'appeler des candidats qui étaient excellents. Je le rappelle. Les listes d'attente, c'est des candidats que l'on souhaitait. Mais, faute de places, ils sont sur listes d'attente. Ce n'est pas qu'ils étaient moins bons que les autres. En revanche, les listes d'attente, ça change finalement la façon dont on évalue les dossiers, puisqu'il faut un classement ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui au niveau des masters. Donc, on a en tout cas l'intention de réfléchir sur les procédures d'admission master. Et, ça fera partie des éléments qui seront discutés. Ce sera avant tout une discussion qui portera sur une évaluation et un diagnostic sur nos critères d'évaluation, sur les candidats que nous souhaitons attirer. Et, en second plan, si je puis me permettre, nous allons réfléchir en lien avec la question des listes d'attente qui sera un gros projet, s'il est mis en place.

Anissa CHEHBIB

Je rebondis très rapidement. Comme ça, peut-être que Madame DUBOIS-MONKACHI, vous pourrez me répondre. Mais, j'entends complètement que le taux de sélection augmente parce que le nombre de candidatures augmente, et que les effectifs restent les mêmes. C'est la logique mathématique des choses. On se demande s'il ne serait pas possible d'augmenter ce nombre d'effectifs, pour que justement le taux de sélection reste le même pour le limiter la casse, même si vous connaissez notre position sur ce sujet.

Est-ce que ce n'est pas plutôt une décision politique de garder ce même effectif, au détriment du nombre de candidats admis ?

Pauline BENSOUSSAN

En tout cas, c'est une décision stratégique de l'établissement de décider effectivement. Vous pouvez imaginer que c'est l'une des questions qui seront posées. En tout cas, la nouvelle direction devra se prononcer sur cette question du nombre d'étudiants que l'on souhaite dans nos murs.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vous remercie, Anissa, pour vos questions et votre intérêt sur ce dispositif qui nous tient à cœur, et qui fait partie bien sûr de l'ADN de l'Institution. Donc, je pense que sur les questions de taux de sélectivité, la réponse qui a été faite est une question de gestion des effectifs, et de priorité qui est donnée à telle ou telle population étudiante.

Je voulais juste corriger ce que vous avez dit sur le rapport HCERES. En page 37, il précise que les indicateurs concernant le suivi des CEP sont des indicateurs très positifs. Et, à copier pour les étudiants en situation de handicap, tellement le suivi est personnalisé. Donc, je vous invite, à relire, c'est à la page 37. Effectivement, le précédent rapport de 2018 pointait cette difficulté à mettre en exergue des indicateurs de suivi. Mais, le rapport actuel reconnaît les efforts qui ont été faits. Je vous rappelle qu'il y a une équipe de cinq personnes qui accompagnent les étudiants issus de ce dispositif, pour rentrer à Sciences Po et tout au long de leur scolarité avec toutes les équipes bien sûr pédagogiques, de tous les campus et de toutes les écoles. Je vous informe aussi, peut-être que vous n'avez pas vu cela, l'an dernier, nous avons présenté un bilan d'étape à la suite de la réforme de 2021 qui a augmenté, comme vous l'avez dit très justement, le nombre de lycées partenaires. Nous avons atteint le doublement des lycées. Et, nous avons aussi créé un observatoire de la réussite étudiante en ligne, qui permet de suivre de manière très individualisée chaque étudiant en difficulté, qu'ils soient issus du dispositif ou pas, d'ailleurs. Et, on a proposé aux instances de constituer un groupe — ça ne sera peut-être pas un groupe de travail — inter conseil pour présenter à la fois cet observatoire, et présenter aussi le nouveau module de refonte des inscriptions pédagogiques qui va être mis en ligne dans les prochains jours. Les étudiants CEP sont de plus en plus titulaires d'une mention très bien, ce qui peut être un sujet en termes d'ouverture sociale. C'est une procédure et un dispositif qui ont pour vocation l'égalité des chances. Cette année, nous sommes à 76 % d'étudiants issus de la voie qui sont titulaires d'une mention très bien. Ça veut dire qu'il en reste 24 % qui ont une mention bien, voire pas de mention du tout. Le pôle égalité des chances accompagne tous les étudiants, mention très bien ou pas. Ce taux de mentions très bien est un des éléments d'identification de l'excellence académique et un des gages de réussite. Ce taux est de 14 % au niveau national et 76 % pour une voie égalité des chances, c'est très appréciable. Ce n'est pas l'unique critère d'excellence. Et, cela ne nous empêche pas d'accompagner les étudiants. Voilà ce que je voulais préciser. Je vous remercie.

Julie SAADA

Juste une petite question pour information, mais je ne peux pas vous demander les données comme ça spontanément. J'ai simplement regardé sur Parcours sup. Peut-être que ça pourrait être intéressant de comparer les taux d'admission à Sciences Po par rapport aux universités. Je suis à l'École de droit. Paris I, c'est 15 %. Et, c'est uniquement Parcours sup qui fait ça. Et, avec les grands établissements aussi, les chiffres seraient intéressants. Ça nous permettrait de nous situer, juste pour avoir une idée. Mais, comme je sais que les admissions maintenant dans les universités parisiennes sont extrêmement difficiles, sans jugement de valeur, mais simplement pour nous situer. Ça pourrait être intéressant. Merci.

Anissa CHEHBIB

Merci pour ces précisions, Madame DUBOIS-MONKACHI. Juste une question sur la temporalité des observations qui seront présentées au groupe interconseil. Est-ce que vous savez le mois et l'année ? Merci.

Céline BUON

Merci. Je voudrais réagir à la question de Florence DANTON qui parlait du détachement de la cellule marketing, par rapport au service des admissions. La cellule marketing est rattachée, en effet, à la Direction des affaires internationales. Madame DANTON n'a cité que les JPO. Mais, il n'y a pas que ça. L'équipe de la DAI fait un travail de promotion de Sciences Po dans le monde entier. Elle fait un

travail minutieux par rapport à l'analyse des données qui sont transmises par la cellule marketing. Du coup, ce qui remonte souvent, c'est le manque d'outils, en tout cas, je pense surtout pour ce genre d'analyses, pour créer des bases de données un peu plus dynamiques. Il y a beaucoup de collaborateurs qui refont plusieurs fois la même chose. Un exemple très précis, dans la base de données de la cellule marketing, il peut y avoir le même nom de lycée, par exemple, mais qui va avoir une virgule à un endroit et pas à un autre. Donc, pour un même lycée, il va y avoir 10-15 lignes. Donc, ça fait remonter la question des outils qui sont mis à disposition des collaborateurs. Et, je voulais proposer peut-être de recenser les besoins en termes d'outils de travail, pour ne pas être amené à faire plusieurs fois la même chose, et que ce soit effectif tout de suite. C'est quand même un gain de temps et d'énergie pour les équipes. Et, de voir les outils déjà disponibles à Sciences Po par d'autres directions. C'était un peu ça mon propos.

Bazile BEURLET

Bonjour. J'aimerais revenir sur le point des bureaux de représentation que Sciences Po a dans des pays étrangers. Je connais davantage la situation sur le continent africain. Mais, ceux qui existent au Kenya et à Dakar, pour savoir s'ils ont une réelle efficacité. Et, s'il y a des pistes pour améliorer leur action. Merci.

Pauline BENSOUSSAN

Merci beaucoup. Déjà, un grand merci pour votre suggestion, Madame SAADA. C'est vrai que c'est important que l'on puisse, et Parcoursup l'open data donne finalement aux familles un accès à beaucoup d'informations. Et, sans comparaison primaire, ce serait intéressant pour nous de regarder ces éléments, pour aussi nous positionner, et réfléchir nous-mêmes à cette question. C'est l'une des raisons aussi pour laquelle dans le bilan, je vous ai aussi le nombre de vœux Sciences Po. C'est pour ça qu'on parle de candidatures et de candidats. Beaucoup de nos candidats font au moins deux vœux. En tout cas, c'est significatif, sachant qu'il y a dix vœux pour les lycéens. Il y a la question des autres IEP également. On a beaucoup de nos candidats qui postulent également au concours commun. Donc, c'est vrai que c'est des éléments sur lesquels on pourrait être éclairé, et regarder à la fois l'échelle nationale et internationale ces éléments.

Julie SAADA

Si vous comparez, évidemment nous les processus sont différents. Jusqu'à présent, les étudiants en bachelor pouvaient choisir ensuite le master qu'ils souhaitaient. Mais, si vous comparez avec les admissions en master, je connais des masters à Paris I, il y a 20 places et 3 000 candidats. Évidemment, ça recouvre un tas de problèmes. Je ne salue pas cette situation. Mais, ça peut être intéressant d'avoir vraiment des chiffres comparatifs.

Pauline BENSOUSSAN

Merci, en tout cas. On va s'y atteler. Peut-être, sur l'observatoire, je laisserais Madame DUBOIS-MONKACHI répondre. Sur le lien avec l'ensemble des événements, Céline, pour revenir, bien évidemment qu'il n'y a pas que les journées portes ouvertes, les webinaires et les salons. On a l'ensemble de nos équipes au sens large — c'était dans le bilan, dans les remerciements. C'est le dernier point qui avait été mentionné — à la fois de la Direction de la formation et de la recherche et de la Direction des affaires internationales. Mais, il faut aussi penser aux enseignants qui, de toute façon, sont des ambassadeurs. Et, nos étudiants, quand ils sont en troisième année également. Donc, on sait qu'il y a énormément d'actions qui sont menées. Après, c'est effectivement en lien avec tout ce que fait la Direction des affaires internationales, sur le volet promotion et sur les missions ; en lien également, pour vous répondre, sur les bureaux, Bazile. Sur les bureaux en Afrique, vous avez vu que j'ai mis les données MasterCard. On a travaillé sur la bourse de la fondation MasterCard, pour vous montrer le nombre de candidats qui ont postulé à cette bourse. C'est sur la deuxième phase du projet. On voit que 70 % des candidats de la procédure internationale candidatent également à la bourse de la fondation MasterCard. Donc, ça donne quand même une indication. Ce programme a permis de donner 20 nouvelles bourses. Je fais lien, Anissa, avec la question des bourses et des frais de scolarité. C'est vrai que plus on pourra offrir aux internationaux des conditions avec des bourses, plus on imagine que ça fera partie dans la décision finale, quelle que soit d'ailleurs leur situation économique. Ça fera partie de la décision sans doute de pencher vers notre Institution. Si l'on se compare là aussi à l'échelle plutôt internationale, la question des bourses d'excellence est quelque chose qui est très développé dans beaucoup d'établissements comme le nôtre.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci. Pour finir, l'observatoire de la réussite étudiante, son petit nom, c'est OREL. C'est en ligne. Il sera présenté, je pense, après les élections, en fonction des décisions qui seront prises. Mais, bien sûr, à votre disposition pour vous faire une démonstration, si vous n'êtes plus dans cette assemblée.

Concernant l'Afrique, effectivement, je confirme que les deux personnes qui sont sur le continent sont très efficaces. Nous allons inaugurer bientôt le campus franco-sénégalais à Dakar. Notre directeur va certainement y représenter l'Institution. Et, comme le disait Madame BENSOUSSAN, le nombre d'étudiants du continent qui a postulé cette année à MasterCard est assez impressionnant. Nous avons pour objectif 1 450 étudiants pour différentes formations du continent qui seront accueillis, dans des formations différentes initiales en master, formations courtes, formations professionnelles, sur 10 ans, grâce au programme Mastercard qui vous a été présenté dans cette instance.

IX. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'information sur des questions diverses ?

Florence DANTON

Une question diverse puisqu'on est plusieurs autour de cette table à être concernés. On voulait juste souligner aujourd'hui le travail très important fait par la section disciplinaire. Et, le fait que le nombre de dossiers est en hausse. Et, que la section disciplinaire a beaucoup de travail. Sans doute, une réflexion — je laisse la parole à mes camarades qui en font partie et qui sont présents aujourd'hui — devrait être entamée sur la question de cette charge de travail très importante. Merci.

Anissa CHEHBIB

Du coup, je rejoins Florence. J'ajoute aussi que c'est une promesse qui avait été faite par notre ancien directeur d'essayer de voir comment on pourrait modifier le décret. Il nous impose les règles en section disciplinaire, notamment sur les effectifs. Aujourd'hui, ça pose de vrais problèmes, de vraies questions parce qu'il y a une série de dossiers qu'on a instruits, et qu'on ne va pas juger aujourd'hui parce qu'on n'est pas dans les temps, notamment avec l'approche des élections étudiantes. C'est un vrai sujet. Donc, si l'on peut avoir aussi des réponses parce que je rejoins ce qui vient d'être dit. Et, je pense que c'est un constat qui est plutôt partagé ; sachant qu'en parallèle il y a très peu de reconnaissances et d'aménagements qui suivent cet engagement, alors que je pense que c'est l'un des engagements les plus prenants à Sciences Po.

Julie SAADA

Si je peux me permettre aussi d'aller dans ce sens. Mon collègue à l'École de droit est président de cette section. C'est une charge colossale. Sans allègement, le risque est d'avoir du mal... Je pense qu'il y a un besoin qu'il y ait quand même un prof de droit un moment donné. Ça peut être utile. Si vous voulez qu'il y ait encore des profs de droit, il va falloir faire quelque chose. Il a porté des demandes. Ses demandes ne sont pas satisfaites des mois après. Là, il arrête. Il y a quelqu'un qui va probablement le faire. Mais, ensuite, il n'y aura plus grand monde. Il faut quand même le savoir. Donc, je me permets. Je n'y suis pas. Mais, je me permets quand même. Vraiment, c'est un point crucial. Sinon, il n'y aura plus de prof de droit. Les professeurs permanents auront des difficultés, étant donné les charges qu'on a, par ailleurs.

Florence DANTON

Désolée, mais je pense que c'est une vraie alerte qu'on fait remonter aujourd'hui. C'est notre devoir de le faire. Donc, on le fait et l'on espère que ce message sera porté au plus haut niveau de l'Institution. Il y a un vrai sujet de charge de travail sur la section disciplinaire. Merci.

Julie SAADA

Et, c'est urgent. C'est vraiment urgent. Ça ne peut pas attendre encore. Mon collègue, ça fait un an qu'il est en discussion avec la direction, et il ne s'est rien passé. Donc, c'est urgent. Merci.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je ne peux pas répondre à la place du directeur qui vient d'arriver il y a quelques jours. Mais, d'abord, ce sera dans le PV. Et, je me charge de faire remonter cette alerte. J'en suis aussi « victime » puisque j'ai la charge de ce qu'on appelle « le plaider coupable » sur des questions de plagiat et de fraude. Nos dossiers sont en souffrance depuis quelques mois, du fait du manque d'effectifs dans la section disciplinaire.

Mais, je voudrais, puisqu'on a terminé, je pense, en profiter pour remercier vraiment toutes les personnes de ce Conseil qui vont nous quitter, et qui ont fait un travail remarquable. Et, l'intelligence collective donne quelque chose d'assez formidable. Je ne sais pas si mes collègues veulent dire un mot. Mais, en l'absence de la direction, je m'autorise à vous remercier toutes et tous pour votre engagement. Sciences Po a traversé des moments difficiles. Mais, il y a toujours eu cette possibilité d'échanger, parfois de manière un peu tendue, mais toujours respectueuse. On a appris aussi beaucoup de choses à vos côtés. Merci à toutes et à tous. Et, j'espère que nous aurons l'occasion de poursuivre nos échanges. Vos centres d'intérêt seront toujours accessibles, même si vous n'êtes plus dans cette instance.

Cloé ARTAUT

Merci à vous. Comme l'heure tourne, je n'ai pas le temps d'avoir un mot pour chacune et chacun d'entre vous. Mais, évidemment, je vous remercie toutes et tous. Et, je remercie aussi, en particulier Ismahane GASMI (*applaudissements*) Je ne sais pas si derrière toute institution qui fonctionne se cache une femme, mais en tous les cas, je sais que derrière tous les conseils de Sciences Po se cachent une personne formidable, qui fait un travail absolument indispensable à la vie de cette école. Donc, merci beaucoup, Ismahane. Merci à toutes et tous. Et, j'espère vous retrouver ce soir pour le pot de convivialité à 18 h 00 en salle Goguel, je crois. Et, sinon à bientôt et bonne continuation.

Cloé ARTAUT lève la séance à 10 heures 31.